

Protection de la ressource en eau en France Le rôle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

M. Thibaut Barbet, Agence de l'eau de Seine Normandie, France





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protection de la ressource en eau en France

Le rôle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Organisation de la gestion de l'eau en France

3 niveaux indépendants

État

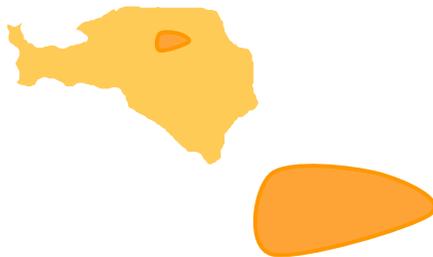
Assure les contrôles, la réglementation et octroie les autorisations

Les agences de l'eau et comités de bassin

Perçoivent les taxes et apporte un soutien technico-financier

Les acteurs locaux

Sont responsables des projets et de la gestion du territoire

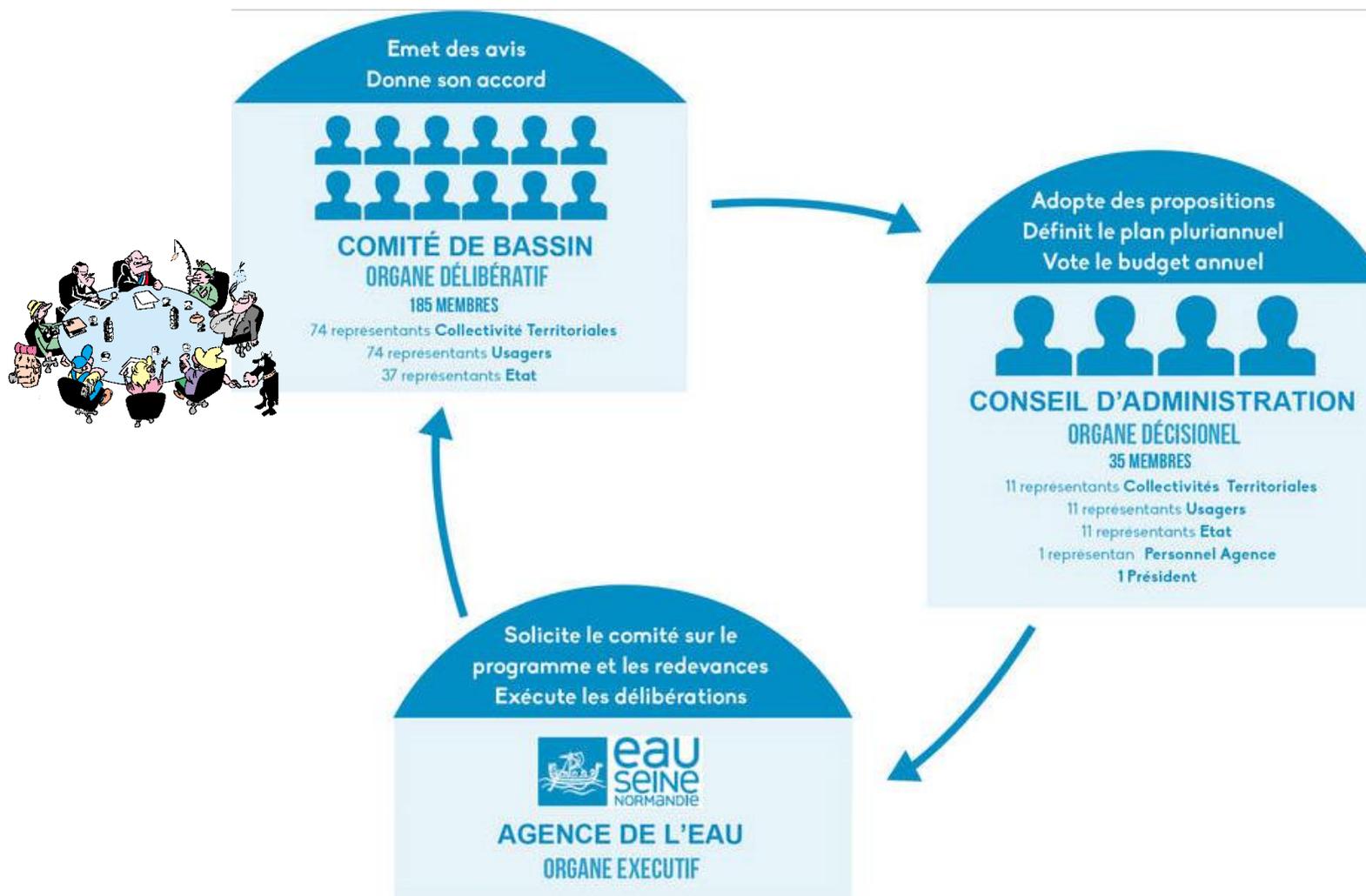


Les agences de l'eau en France

- Les agences de l'eau sont sous la double tutelle du [Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(MTECT\)](#) et du [Ministère de l'Économie et des Finances](#)
- Leur objectif est d'atteindre [le bon état écologique et chimique des masses d'eau](#) au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE)
- Le fonctionnement des agences de l'eau est basé sur [le financement de projets à l'aide de l'argent issu de taxes](#) : les redevances
- Les agences de l'eau sont rattachées [aux grands bassins hydrographiques](#) de France métropolitaine



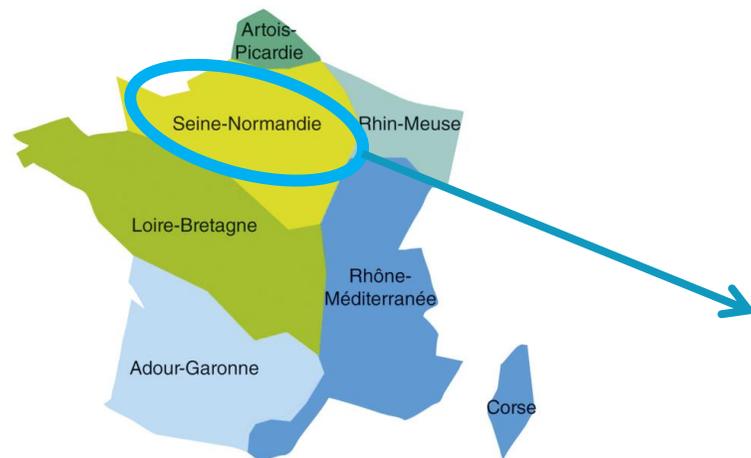
Gouvernance à l'échelle d'un bassin



La double incitation financière : « L'eau paye l'eau » et le principe de « pollueur-payeur »



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie



- 18% du territoire national (94,500km²)
- 8664 communes
- 30% de la population française
- 55,000 km de cours d'eau
- 640 km de côtes
- 40% de l'industrie française
- ¼ de la production agricole

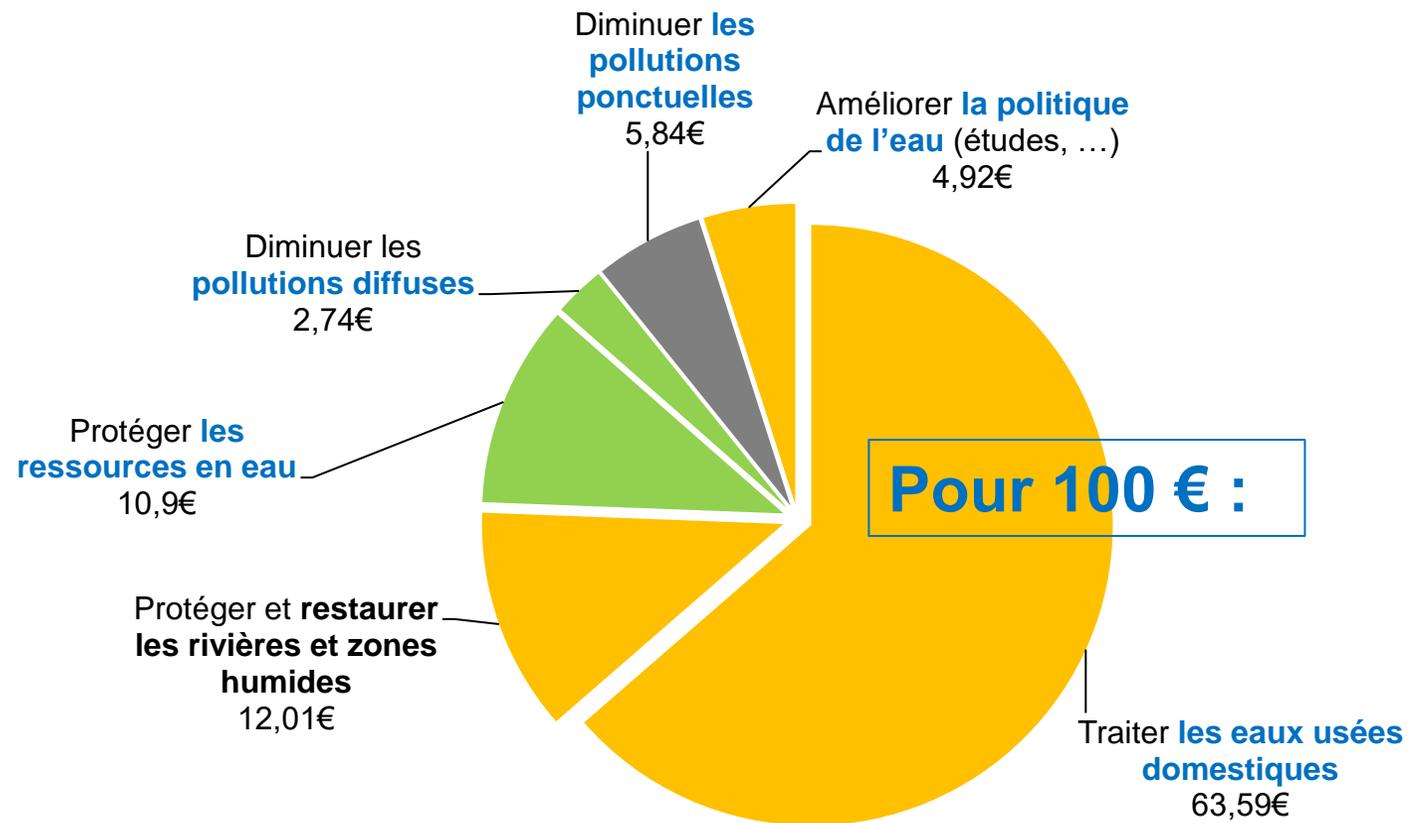
Les redevances perçues par l'agence de l'eau



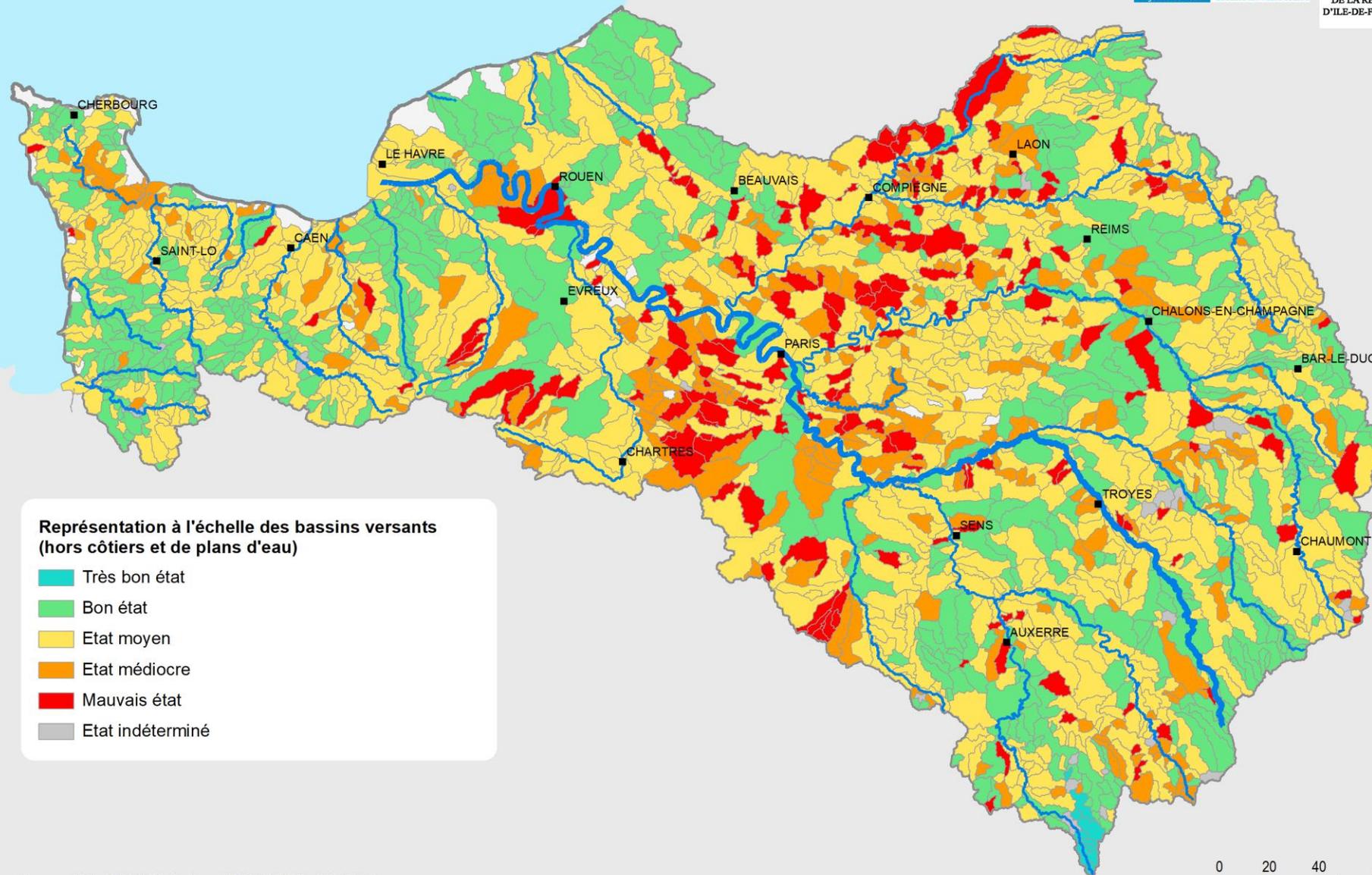
Répartitions des subventions de l'agence de l'eau

Bénéficiaires

- Collectivités
- Industries
- Agriculture

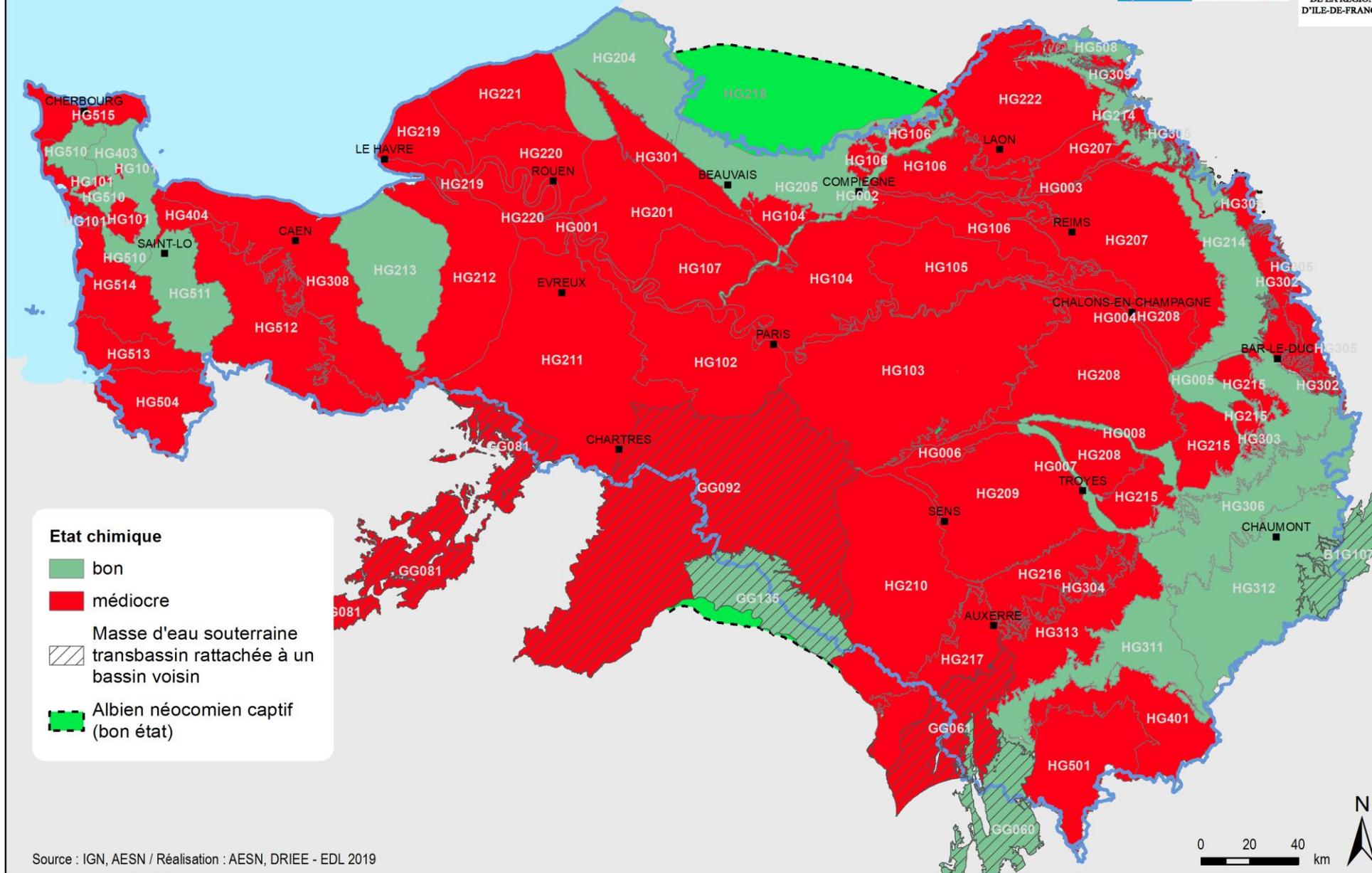


Etat écologique des cours d'eau du bassin selon les règles d'évaluation de 2019



Source : IGN, AESN / Réalisation : AESN, DRIEE - EDL 2019

Etat chimique des masses d'eau souterraine - EDL 2019



L'intervention de l'agence de l'eau

L'accompagnement de la transition agricole pour l'eau

Concernant l'accompagnement des agriculteurs et des filières s'engageant dans des changements pérennes de pratiques (ou de système) compatibles avec la protection de la ressource en eau, l'agence de l'eau finance 3 grands types d'actions :

1

L'accompagnement technique des exploitants agricoles et des filières : études, animation et conseil

2

Le soutien direct d'investissements matériels permettant des pratiques favorables à la protection de la ressource

3

L'indemnisation des exploitations décidant de changer de pratiques ou de système agricole

L'accompagnement des agriculteurs et des filières

1. Accompagnement des exploitations par la mise en œuvre d'études et d'animation

Les actions financées au travers d'études et d'animation territoriales peuvent être de différentes formes :

- Études et expérimentations agricoles générales ;
 - Ainsi que des études de faisabilité technico-économique pour les filières
- Dispositifs de suivi des pressions sur les territoires à enjeu ;
 - Dont suivi des reliquats d'azote dans le sol (en entrée et sortie d'hiver)
- Accompagnement technique de l'exploitation (diagnostics et conseils) sur les territoires à enjeu ;
 - Dont accompagnement des groupes 30 000 du plan ECOPHYTO sur le bassin
- Animations thématiques (changement climatique, protection de la ressource en eau, biodiversité, etc.).





Exemple d'accompagnement technique soutenu par l'agence de l'eau

- **Collectivité/Porteur de projet** : Ville de Gisors (bénéficiaire de l'aide), SIAEP d'Hébécourt et Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand ;
- **Structure d'animation** : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) et le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) de Normandie ;
- **Actions réalisées** :
 - CRAN : Mettre en place un suivi individuel chez des exploitants avec pour objectif une réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de limiter le reliquat d'azote dans le sol en entrée d'hiver (REH), et la mise en place de nouveaux leviers agronomiques.
 - CIVAM : Accompagnement des exploitations dans une démarche d'amélioration de leur conduite technique de l'herbe, afin d'en augmenter la productivité et inciter à remplacer les rations de maïs par de l'herbe.

L'accompagnement des agriculteurs et des filières

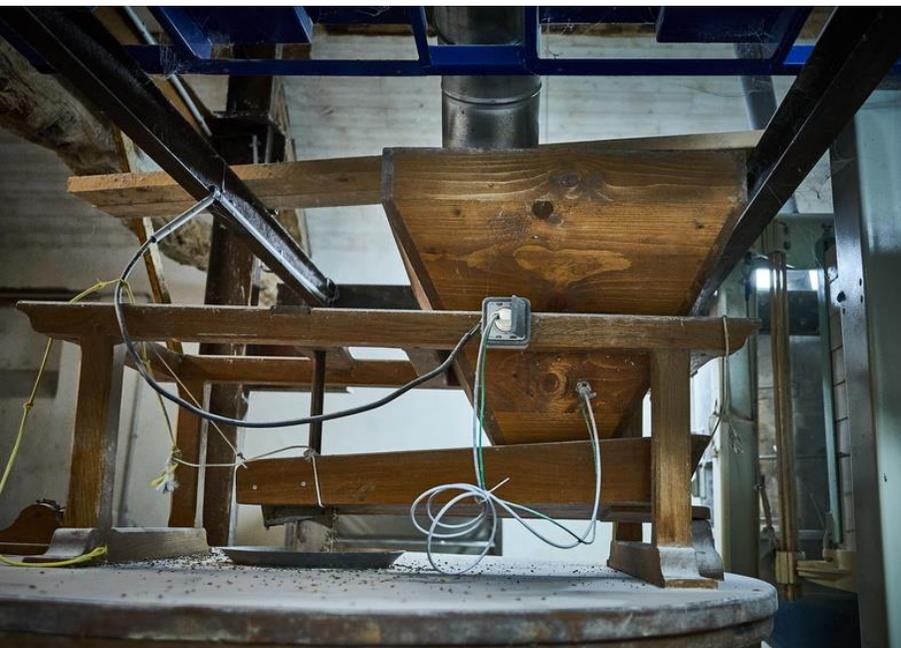
2. Soutien d'investissements matériels permettant des pratiques favorables à la protection de la ressource

Les investissements peuvent concerner à la fois les exploitations agricoles pour :

- **La production** : Matériels permettant les changements de pratiques (matériel de désherbage mécanique, de gestion de l'herbe, etc.)
 - Notamment dans le cadre du plan ECOPHYTO sur le bassin
- **Les investissements non-productifs** : Implantation d'arbres et d'arbustes (boisement, agroforesterie, haies, etc.)

Mais aussi les filières aval pour :

- **Les investissements de transformation et commercialisation** de productions agricoles à Bas Niveau d'Intrants (BNI)
 - avec engagement de développement de surfaces BNI sur les territoires à enjeu



Exemple d'investissement de transformation de productions agricoles à Bas Niveau d'Intrants (BNI)

- ➔ **Porteur de projet** : La coopérative BIOCER, coopérative 100% en agriculture biologique, est présente sur 22 départements du quart nord-ouest métropolitain, dont 11 départements sur le territoire d'action de l'AESN.
- ➔ **Contexte du projet** : En 2017, sur les 5 704 ha de surface de céréales collectées, 4 848 ha étaient certifiées bio (le reste est en C2). Étant donné que 81% des surfaces des adhérents de BIOCER sont situées sur des AAC (sur la base des sièges sociaux des adhérents), cela donne donc environ 3 927ha de céréales bio collectées par BIOCER situées sur des AAC.
- ➔ **Projet soutenu par l'agence** : Du fait des capacités actuellement limitées de ses outils, BIOCER souhaite investir dans un nouvel outil de production de meunerie sur meules de pierre, d'ensachage et de conditionnement
- ➔ **Résultats attendus** : La surface supplémentaire de céréales biologiques attendue à 5 ans est de 2 994 ha.

L'accompagnement des agriculteurs et des filières

3. Accompagnement financier des exploitations décidant de changer de pratiques ou de système agricole

L'accompagnement financier des exploitations décidant de changer de pratiques ou de système agricole compatible avec la protection de la ressource en eau se décline par le soutien à 3 catégories de mesures :

- Les Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques (MAEC) sur les territoires à enjeu ;
 - Dispositif visant à dédommager un agriculteur acceptant de suivre un cahier des charges composé de plusieurs critères de gestion.

- La Conversion et le Maintien en Agriculture Biologique sur bassin (CAB et MAB) ;

- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les territoires à enjeu ;
 - Dispositif visant à rémunérer un agriculteur pour un service rendu à la collectivité, ce dernier étant mesuré par différents indicateurs.



Exemple d'un projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- **Collectivité/Porteur de projet** : PNR du Marais du Cotentin et du Bessin (avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie);
- **Enjeux Environnemental** : perte d'habitats naturels et de biodiversité par le retournement et la dégradation des prairies humides ;
- **Service Environnemental rendu** : Maintien et amélioration de l'état des prairies humides ;
- **Indicateurs** :
 - Fertilisation moyenne annuelle apportée sur l'ensemble des zones humides identifiées, hors apports par pâturage (en uN/ha/an) ;
 - Surface en prairies permanentes non traitées / SAU (en %) ;
 - Surface non traitée / SAU (en %).
- **Rémunération** : « Fertilisation des zones humides » : 46 €/ha et « Surface non traitée » : 102 €/ha.

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

- 1 160 ha de surface de l'Aire d'Alimentation de Captage
57% de Surface Agricole Utile
- 3 600 habitants desservis par le captage
- Une nappe très réactive
- 16 agriculteurs dont 5 occupants
76% de la SAU de l'AAC
- Problématique Nitrates et Pesticides



Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

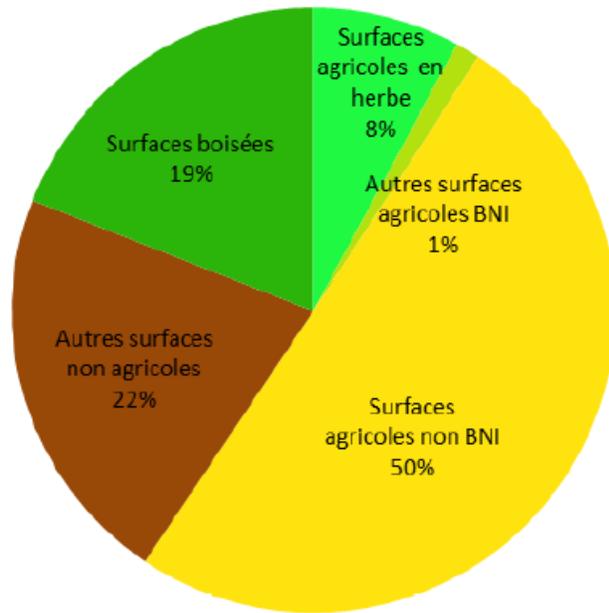
La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

- **Portage de l'animation territoriale** : Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) puis Agglomération Seine-Eure depuis la fusion des deux collectivités en 2019
- **Portage de l'animation agricole** : **chambre d'agriculture de l'Eure**
- **Programmes d'actions** : **2 programmes d'actions** 2014-2017 puis 2019- 2021
- **Types d'actions agricoles menées** (1M€ sur la période 2007 à 2021) : suivi individuel des agriculteurs, expérimentation techniques de désherbage, MAEC, équipements pour lutter contre les pollutions ponctuelles, achat foncier très localisé, reliquats azotés, suivi renforcé des pesticides, etc.

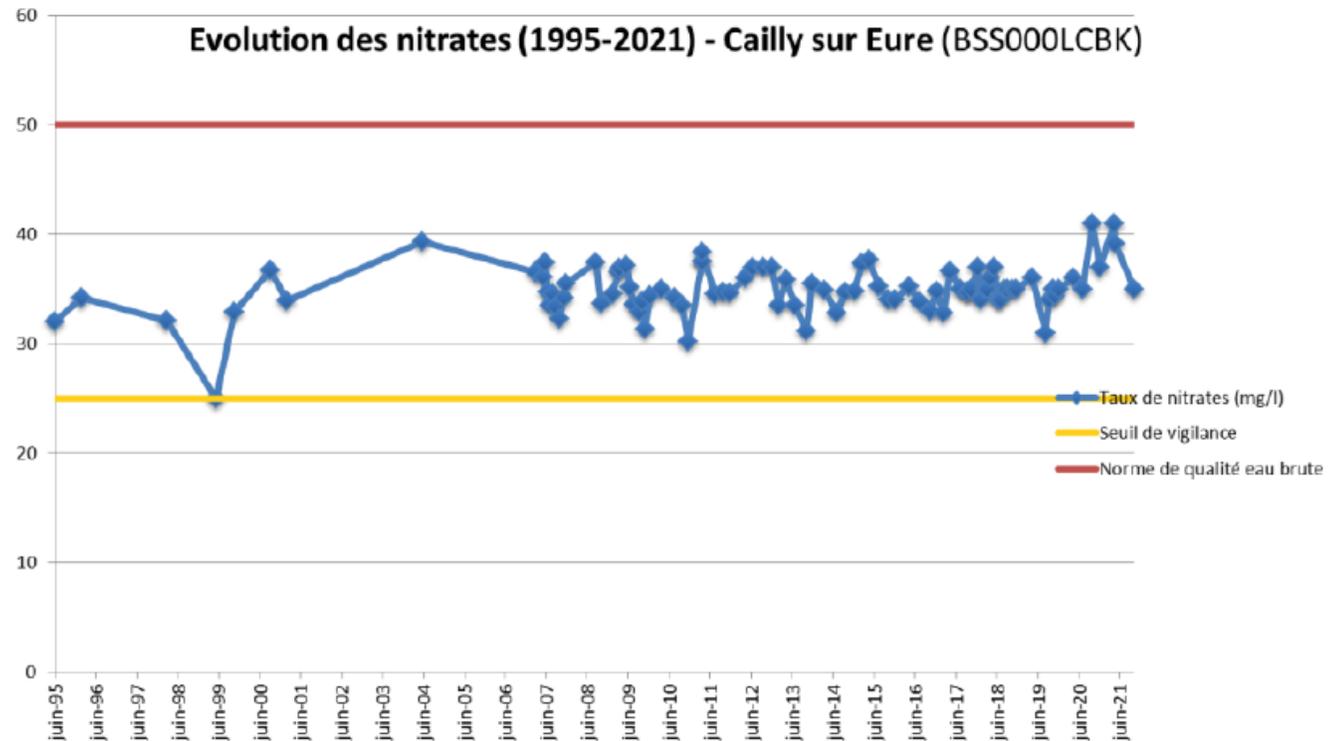
Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

Occupation du sol de l'AAC CAILLY-SUR-EURE (2020)



Evolution des nitrates (1995-2021) - Cailly sur Eure (BSS000LCBK)



Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

- **Type de ressource en eau** : prélèvement directement dans la **craie fissurée**. Le contexte géologique et pédologique, en amont, en aval et au droit du captage, est défavorable du point de vue de la vulnérabilité (sol peu épais, formation sablo-caillouteuse, sol sur craie fissurée très filtrant, etc.)
- **Ressource stratégique** : **pas d'interconnexion**.
- **Classement du captage** : En 2009, **classement Grenelle** avec arrêté préfectoral pour le périmètre et le plan d'action agricole (ZSCE) -> Initialement forte opposition de la profession agricole

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

- **Délimitation de l'AAC (2009)** : Zonage plus restreint (moins proche de la réalité hydrogéologique) **afin qu'il soit mieux saisi par les acteurs du territoire**. Périmètre à très fort risque de transfert retenu (nappe affleurante et zones à transfert rapide).
- **Discussion du programme d'actions (2010)** : Proposition de mesures de **mise en place de prairies/conversion à l'agriculture biologique/réduction totale des intrants**, au niveau du périmètre de protection rapprochée du captage et en zone de très forte vulnérabilité. Propositions jugées non réalistes par la profession agricole -> Opposition forte
- **Négocier le plan d'actions (2011 – 2013)** : **La procédure est stoppée** tant qu'un accord n'est pas trouvé avec les agriculteurs (décision du président de la Communauté de Communes). Intégration d'agriculteur dans le comité de pilotage.

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

Résolution des points de blocage un à un :

- **Rachat du foncier (3ha)** à l'éleveur (en PPR) qui estime ne plus pouvoir les valoriser afin de les remettre en herbe.
- Remplacement de la mesure de réduction d'intrants par une action d'expérimentations de désherbage mécanique (**aide à l'acquisition de matériel financé par l'agence**).
- Financement des expérimentations par l'agence. De plus, outre les aides au matériel, des **indemnités sont prévues en cas de perte de rendement**.
- **Plafond d'azote** maximal de 150 kg/ha.

Les mesures sont intégrées dans le programme d'action mis en œuvre sur la zone de protection de l'AAC (ZPAAC)

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

La démarche de protection de la ressource sur l'AAC de Cailly-sur-Eure

Animation agricole : Mise en place depuis 2012. Travail sur les sujets nitrates et pesticides (Reliquat d'azote, suivi IFT, expérimentations, promotion des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), etc.)

2015 : la politique de réduction des pesticides (dans le cadre du plan **Ecophyto**) amènera inévitablement à avoir moins de produits

2019-2021 : Un deuxième programme d'actions élargi à la question des pesticides.

Résultats du 1^{er} programme d'action : l'apport d'azote a diminué par rapport au diagnostic initial (de 144 kg/ha on est passé à 124 en 2015, 119 en 2016, 113 en 2017) et 53% de la SAU est engagé dans une MAEC (réduction phyto hors herbicide et remise en herbe).

2^{ème} Programme d'action : Mieux suivre et valoriser les « bonnes pratiques » mises en œuvre même si elles ne relèvent pas d'un engagement en MAEC, calculer IFT avec conseil individuelle sur leurs itinéraires techniques, accompagnement technique à l'évolution des rotations et l'introduction de cultures à bas niveau d'intrants.

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

46 000 ha
de surface de l'Aire d'Alimentation
de Captage
52% de Surface Agricole Utile

15 à 20% de l'alimentation
en eau potable de Paris
50 Mm³/an

Une nappe très réactive
(milieu karstique)

300 agriculteurs
concernés par l'Aire
d'Alimentation de Captage

Problématique
Nitrates et Pesticides



Crédit photo : Audrey VINCENT



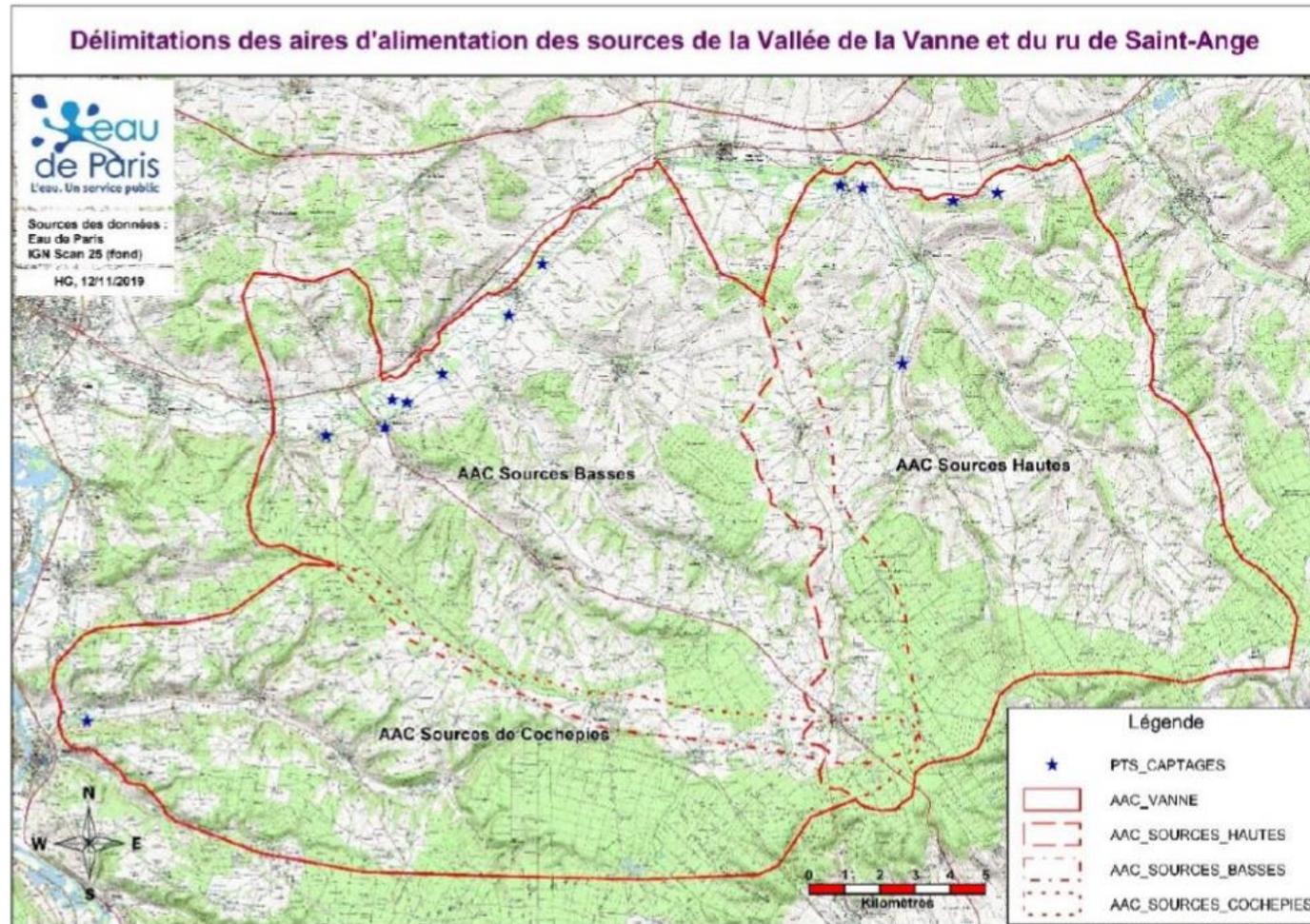
Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

- **Portage de l'animation territoriale** : Eau de Paris
- **Portage de l'animation agricole** : BioBourgogne et chambre d'agriculture de l'Aube. Les agriculteurs engagés dans le régime d'aides agricoles d'Eau de Paris sont également **suivis techniquement par Eau de Paris** (pratiques, respect du cahier des charges, lien avec le conseil, etc.)
- **Programme d'action** : programme d'actions engagé en 2008 centré uniquement sur un objectif de développement de l'Agriculture Biologique (AB).
Coût du Programme Eau et Climat » 2020-2025 (partie agricole) **55 M€ sur 6 ans** : animation collective + appui aux filières BNI + actions sur le foncier + PSE) à l'échelle des 4 territoires de Eau de Paris représentant 87 000 ha de SAU, soit 105 €/ha/an.
- **Type d'actions menées** : MAE Conversion ou Maintien en AB puis régime propre d'aide, acquisitions foncières, aides à la structuration de filières longues et courtes, accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, étude sur les possibilités de développement de nouvelles filières, accompagnement des collectivités vers le zéro-pesticide

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

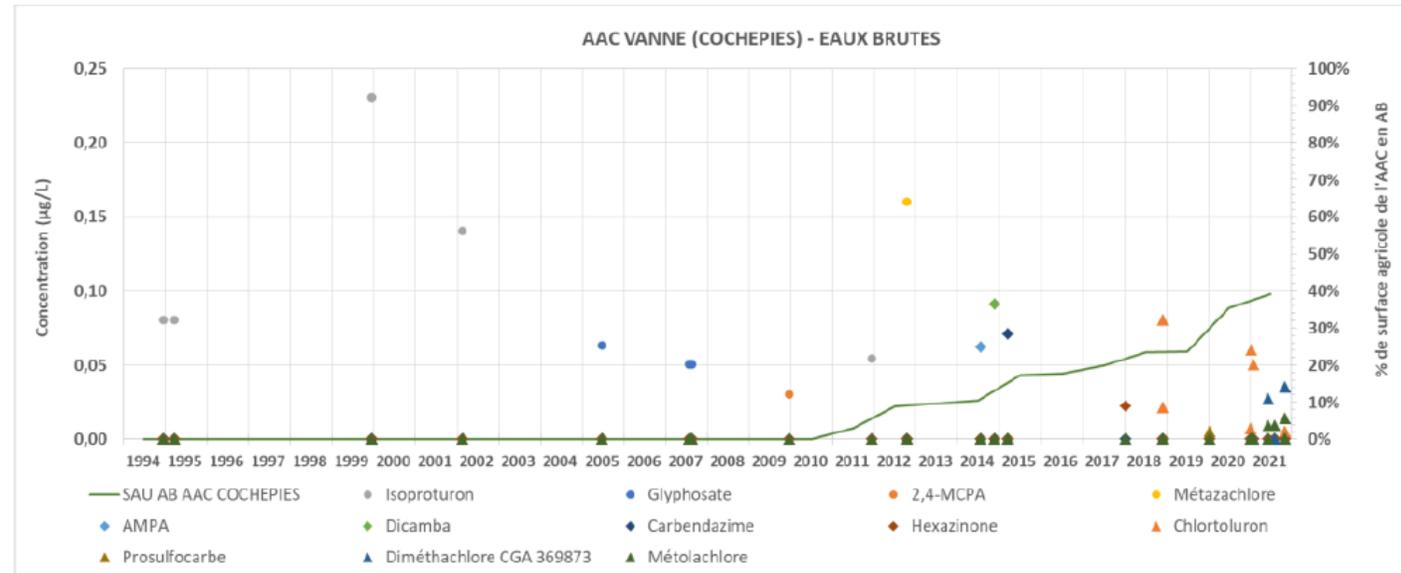
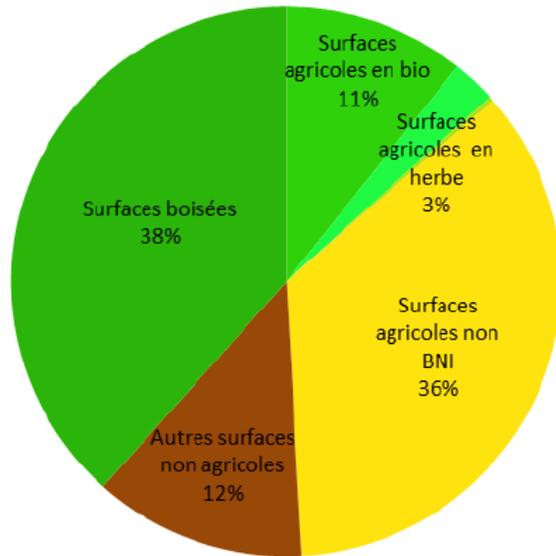
Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau



Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

Occupation du sol de l'AAC Vallée de la Vanne (2020)



Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

- **Programme de développement de l'agriculture biologique (2008)** : Une usine de traitement doit être construite pour éliminer les pollutions pesticides (atrazine et métabolites) -> Programme d'actions volontaires (**captage Grenelle en 2009 mais pas de ZSCE**) sur la conversion en AB
- **Partenariat avec la SAFER** : Existe depuis les années 1990. Vise à procéder à des **acquisitions foncières** sur les zones les plus vulnérables et à remettre les parcelles acquises à disposition d'agriculteurs acceptant de s'engager à les conduire en agriculture biologique ou à les maintenir en herbe (via la mise en place de baux ruraux environnementaux). (250 ha acquis)
- **Sollicitation des coopératives agricoles locales (2011)** : Les coopératives conventionnelles du territoire qui n'offrent alors pas de possibilité de collecte pour les productions biologiques **sont rapidement amenées à évoluer** pour répondre aux interrogations et réflexions de leurs adhérents. (**financement de silo de stockage et de station de semences**)

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

- **Structuration d'association (AgriBio Vanne et Othe, 2015) : 3 objectifs :**
 - structurer le collectif d'agriculteurs biologiques de l'AAC pour leur permettre d'échanger sur des enjeux techniques mais aussi économiques ;
 - Permettre d'ouvrir un lieu d'échanges entre les agriculteurs de l'AAC et les acteurs de l'eau ;
 - Permettre aux agriculteurs membres d'accéder à des appels à projet spécifiques et à des aides à l'investissement pour l'achat de certains matériels agricoles (GIEE + CUMA).

- **Structuration de circuits courts (2017) : Création par des agriculteurs de l'association puis la marque commerciale Terres du Pays d'Othe pour travailler à la transformation et la commercialisation en restauration collective et en local de produits agricoles issus de l'AAC.**

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

Développement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE, 2020) :



Surface en AB depuis	1 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 15 ans ou cas d'une reprise d'une exploit. AB	
	Conversion		Transition		Maintien	
Type de mesure	Grandes cultures	Polyculture - élevage	Grandes cultures	Polyculture - élevage	Grandes cultures	Polyculture - élevage
Type de mesure	M03.1	M03.2	M03.1	M03.2	M03.1	M03.2
Montant mesure	300 €/ha		180 €/ha si système mixte		150 €/ha si système 100% AB	170 €/ha si système 100% AB
			220 €/ha si système 100% AB			

Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

Augmenter les surfaces en AB sur l'AAC et engager un changement durable

Respect du cahier des charges AB sur les parcelles engagées

Etre accompagné individuellement par un conseiller agricole validé par Eau de Paris

S'impliquer dans l'évolution de ses pratiques et intégrer les propositions du conseiller

Réalisation d'une étude économique évaluant la durabilité de l'engagement de l'exploitation

Gérer les transferts à risque

Réalisation d'un diagnostic des transferts à risque + mise en œuvre des solutions adéquates (bandes enherbées, haies, agroforesterie..)

Interdiction de retourner les prairies non intégrées à la rotation

Un assolement diversifié (en conversion)

20% minimum d'espèces pluriannuelles contenant des légumineuses (luzerne, trèfle...)

Limiter les fuites de nitrates

Bonne gestion de la fertilisation azotée organique afin de limiter les pratiques à risques pour la ressource en eau : réalisation de formation/diagnostic/PA/suivis annuels et de campagnes de REH. Préconisations à prendre en compte sous peine de sanction

Autres engagements

Transmission des pratiques

Ouvrir les parcelles de l'exploitation à des animations collectives sur l'AAC
+ Participer chaque année à une animation/réunion proposée par Eau de Paris ou ses partenaires techniques

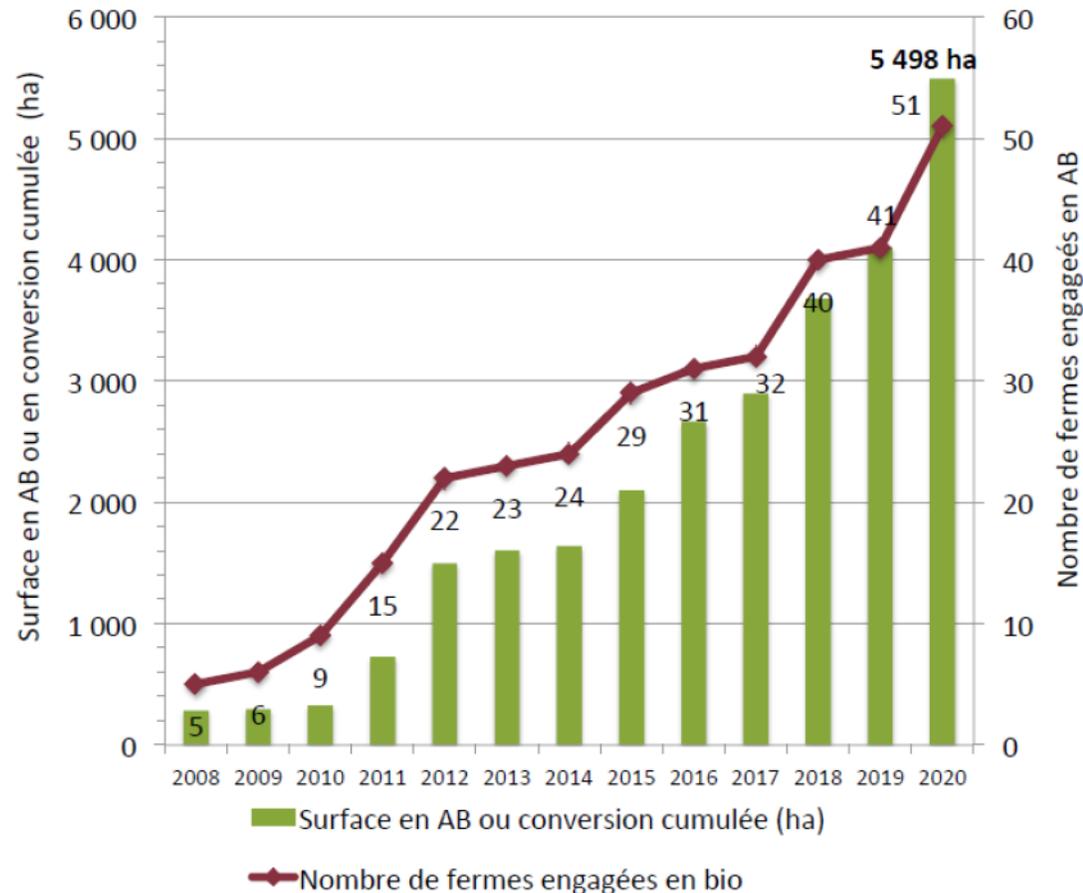
Retours d'expériences de projets de reconquête de la qualité de l'eau

Le captage de la vallée de la Vanne et du Ru de Saint - Ange : l'agriculture biologique pour reconquérir la qualité de l'eau

→ Résultats du PSE d'Eau de Paris développé sur ses AAC :

22,7 M€ engagés par l'agence de l'eau au titre du PSE (dont 14,4M€ pour les mesures Bio) pour plus de 16 000 ha.

54 exploitations engagées dans les mesures Bio (sur 104 agriculteurs dans le PSE)



- 2019 : 4 101 ha
- 2020 : **5 491 ha**
- **+ 1 390 ha** en AB en 2020
- **+ 34 %**
- Surfaces en AB **multipliées par 19** depuis 2008
- **23,1 % de la SAU** du territoire en conversion et AB